

Anvers, le 23 février 2017, 17h45 CET (embargo)

## Publication conformément à la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes (la «Loi sur la transparence»)

### Déclaration de transparence de Norges Bank

Le 23 février 2017, Norges Bank, avec siège à Bankplassen 2, PO Box 1179 Sentrum, Oslo, 0107, Norvège a informé la FSMA et Gimv que le 22 février 2017 elle a franchi le seuil réglementaire de 3% en détenant 766.217 d'actions et de droits de vote de Gimv, soit 3,01%.

Nom	Notification ultérieure	Après l'opération du 22/02/2017			
	Droits de vote #	Seuil	Droits de vote #	Dénominateur	Droits de vote %
Norges Bank	760.004	>3%	766.217	25.426.672	3,01%

La version complète de la déclaration de transparence est disponible sur le site web de Gimv dans la section [Investisseurs](#).

---

#### À PROPOS DE GIMV

Gimv est une société d'investissement européenne qui compte plus de trois décennies d'expérience dans le private equity et le capital risque. L'entreprise est cotée sur Euronext Bruxelles et gère actuellement environ 1,8 milliard d'euros (y compris des partenariats d'investissement) et près de 50 participations.

Dans le cadre de plateformes d'investissement bien précises, Gimv détecte les sociétés dynamiques et innovantes qui présentent un solide potentiel de croissance et les aide à devenir des leaders sur leurs marchés respectifs. Les quatre plateformes d'investissement sont : Connected Consumer, Health & Care, Smart Industries et Sustainable Cities. Chacune d'elles travaille avec une équipe spécialisée et expérimentée, couvrant l'ensemble des marchés domestiques de Gimv (Benelux, France et Allemagne). En outre, elles peuvent s'appuyer sur un important réseau international d'experts.

Vous trouverez plus d'informations sur Gimv sur [www.gimv.com](http://www.gimv.com).

---

Pour plus d'information, vous pouvez contacter:

**Frank De Leenheer**, Investor Relations & Corporate Communications Manager

T +32 3 290 22 18 – [frank.deleenheer@gimv.com](mailto:frank.deleenheer@gimv.com)